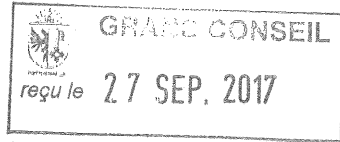


Ali Ekber GURGOZ
27, Av. Giuseppe - Motta
1202 Genève

C 3689



Lettre au Grand Conseil de
Genève

Mardi 26 septembre 2017

Concernant : l'exposition Body Worlds à Genève

Monsieur,

Madame,

Suite aux deux questions écrites qui ont été déposées lors de la précédente séance, nous vous informons que nous avons saisi le Conseil d'Etat dans un courrier dont voici la teneur en copie et demandant l'interdiction de cette horrible exposition BODY WORDLS de Palexpo Genève.

Écrivain

Ali Ekber Gurgoz

GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC: 12-13.10.2017
Président	<input checked="" type="checkbox"/> Députés (100)
Correspondance GC	<input checked="" type="checkbox"/> Bureau <input checked="" type="checkbox"/>
Secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/> Chefs de groupe <input checked="" type="checkbox"/>
Commission:	
Objet:	
Copie à:	

Genève, le 1^{er} septembre 2017

Concerne : l'exposition BODY WORLDS le cycle de la vie

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Profondément choqués par l'annonce de l'exposition body worlds , le cycle de la vie nous, citoyens , habitants genevois , signataires de la présente lettre nous pensons que l'annonce de cette exposition par une simple affiche sur le mur de palexpo, durant la période estivale a échappé à votre vigilance. Vous connaissez certainement, ce qu'est exactement cette exposition de cadavres humains traités d'une manière spéciale par Monsieur Gunther von Hagens Inventeur de ce procédé nommé la plastination des corps.

Nous vous demandons Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat d'appliquer entre autre ce qui est dit dans la Constitution fédérale et de la Confédération suisse .

Art 7 DIGNITE HUMAINE La dignité humaine doit être respectée et protégée

Art 14 DIGNITE La dignité humaine est inviolable

D'autre part, il s'agit de l'utilisation de cadavres à des fins commerciales, ce qui viole la loi.

Nous vous demandons expressément d'interdire une telle exposition particulièrement choquante et traumatisante de cadavres humains. Nous ne doutons pas que vous placez cette affaire en priorité de vos préoccupations de la rentrée.

Une telle exposition ne peut avoir lieu à Genève et en Suisse, voir un cadavre tenant dans ses mains sa propre peau, un fœtus dans le ventre de sa mère ...

Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Messieurs les conseillers d'Etat nous comptons sur vous pour interdire cette exposition.

D'avance, nous vous en remercions.

CC : Jossias Olivier Jost, procureur

Ali Ekber GURGOZ

ERITREA TECLE-SAMUEL

Raouf Michail

Armenia Stakian, violoniste Violoniste

MOHAMED Mohamed

Mgr. Louka Louka

SARVEN DILAN

Houma Salvador

Mgr. Goasson Aljouni

Eglise Apostolique Arménienne de la Suisse

Niloutar Kalbari

Pennacchioli Enk

Ecrivain Ali Ghannouchi

PHARMACIENNE RESPONSABLE

Pharmacia chim. R. W.

Pharmacien responsable

Evêque episc. orthodoxe de la Suisse et de la Sac. de la France.

PHARMACIEN, RESPONSABLE REGIONAL

Pharmacienne responsable

Mgr. Goasson Aljouni Senior Finance Manager

Resp. régional Genève.